

LA PRINCIPAUTE DE MONACO ET LA TRANSITION ENERGETIQUE

Le contexte

S.A.S. le Prince Albert II est engagé depuis de nombreuses années dans la préservation de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques dont la réalité ne fait plus débat. Sur la scène internationale comme à Monaco, Son engagement est total pour favoriser la mise en œuvre d'actions concrètes.

La Principauté a ratifié successivement la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1994 et le Protocole de Kyoto en 2006. En 2008, le Gouvernement Princier s'est doté d'une politique énergie climat et d'un programme d'actions, le Plan Energie Climat, qui a obtenu le label European Energy Award.

Dans le prolongement de ces actions et dans le cadre de la signature de l'Accord de Paris en 2016, S.A.S. le Prince Souverain a fixé de nouveaux objectifs très ambitieux :

- ✚ -50 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030, par rapport à 1990
- ✚ Neutralité carbone en 2050.

Ces objectifs impliquent un rythme de réduction 4 fois plus rapide que celui qui a été suivi jusqu'à présent et nécessitent l'engagement et le passage à l'action de l'ensemble de la communauté monégasque. Une politique portée par le Gouvernement Princier sur 3 axes prioritaires : **mobilité, traitement des déchets et efficacité énergétique des bâtiments.**

Pour Monaco, la transition énergétique consiste à créer les conditions du changement vers des comportements et des projets plus sobres en énergie et moins émetteurs de gaz à effet de serre. La Mission pour la Transition Energétique (MTE) a été créée en 2016 pour porter cette démarche, de concert avec les autres Services du Gouvernement et les acteurs institutionnels, associatifs et privés.

Les actions

1) Restitution du Livre Blanc - mars 2017

Le Livre Blanc de la Transition Energétique a été la 1^{ère} étape de mobilisation de la communauté monégasque. La démarche visait à recueillir les perceptions, actions et attentes des acteurs du territoire, afin de définir une feuille de route partagée de la transition énergétique, qui nous porterait vers 2050.

Sur la base d'un guide d'entretien, 59 organisations (soit près de 90 personnes) ont été

rencontrées entre août et décembre 2016. En complément des entretiens, des séances d'échanges ont été organisées pour consolider les retours sur 5 secteurs d'activité (tourisme, événementiel et loisirs ; santé ; énergie et services urbains ; économie, commerces et entreprises ; bâtiment).

L'adhésion des acteurs aux objectifs fixés par S.A.S. le Prince Albert II fut forte, de même que l'envie d'y contribuer.

Le Livre Blanc a permis d'identifier les défis à relever pour une transition énergétique de Monaco. Le Gouvernement a étudié les idées d'actions soumises et s'est appuyé sur ce travail pour établir la feuille de route de la transition énergétique. Aussi est-il en train de lancer un certain nombre d'actions concrètes, notamment l'interdiction du fioul pour le chauffage des bâtiments et la mise à jour de la réglementation énergétique des bâtiments neufs et existants.

Le livre blanc est téléchargeable sur www.gouv.mc et transition-energetique.gouv.mc

2) Lancement du cadastre solaire – juin 2017

Marie-Pierre Gramaglia, accompagnée des membres de la MTE, a présenté à la presse, en juin dernier, le cadastre solaire.

Outil novateur, il est présenté sous la forme d'une carte interactive sur Internet, pouvant identifier, pour chaque toiture, le potentiel d'ensoleillement réel, la surface exploitable pour l'installation de panneaux solaires et la production annuelle de production solaire (il tient compte de l'orientation du bâtiment, du relief et des bâtiments voisins). Les propriétaires, syndicats et particuliers, ont ainsi la possibilité de visualiser rapidement les données d'aide à la décision pour le déploiement de panneaux solaires sur la toiture de leur immeuble.

Le 30 novembre dernier, la première installation de panneaux photovoltaïques avait lieu sur un immeuble d'habitation, boulevard d'Italie, en présence de S.A.S. le Prince Souverain. 20% de la surface totale du toit était couverte par près de 110 m² de panneaux solaires.

D'autres dossiers sont également actés tels que celui du Grimaldi Forum qui verra la réalisation de plus de 2400 m² de panneaux solaires.

Plus d'informations : www.cadastresolaire.mc

3) Création d'une société mixte Gouvernement Princier /SMEG - décembre 2017

Une société Gouvernement/SMEG, nommée Monaco Energies Renouvelables, a été créée en décembre dernier. Son objectif : investir dans des actifs de production d'électricité renouvelable, hors de Monaco.

Marie-Pierre Gramaglia soulignait en juin, à ce propos : « *Si nous souhaitons développer ou*

acquérir des centrales électriques vertes à l'étranger, principalement en France pour l'instant, c'est pour augmenter la part d'électricité verte importée et sécuriser à long terme le coût d'approvisionnement électrique de la Principauté". En effet, la Principauté pourra ainsi contribuer ainsi à la réduction des émissions de CO2 des pays dans lesquels se trouveront les actifs. Elle pourra parallèlement garder un contrôle à long terme sur ses coûts d'approvisionnement et sur le prix de vente aux clients Monégasques.

4) Création du Pacte National pour la transition énergétique de la Principauté - janvier 2018

Le Pacte National pour la transition énergétique avait été appelé de Ses vœux par S.A.S. le Prince Souverain. En tant que premier signataire de la Charte d'Engagement, Il a donné une formidable impulsion à ce pacte qui compte aujourd'hui plus de 350 signataires.

Le Pacte National, qui découle directement de l'Accord de Paris, est un outil de progrès. Associant Institutions, pouvoirs publics et entreprises privées tout en mobilisant l'ensemble des acteurs monégasques sur la base du volontariat, il est indispensable pour conduire Monaco dans la voie de la décarbonisation.

Le but du Pacte National est d'engager chacun à agir pour faire évoluer modes de consommation et habitudes, sans entraver le développement. Il vise également l'accompagnement de la communauté monégasque dans la transition énergétique, en présentant les actions concrètes à engager.

Constitué d'une charte d'engagement simple et de plans d'actions sectoriels, il permet à chacun de contribuer, à sa mesure, à la transition énergétique de Monaco dont les objectifs sont clairs : réduire les émissions de gaz à effet de serre, agir pour la sobriété énergétique de la Principauté et augmenter la production locale d'énergie renouvelable.

Appui simple et didactique de la démarche, une calculatrice carbone, adaptée à Monaco et aux différents profils des adhérents au Pacte, propose une estimation annuelle des émissions de gaz à effet de serre de leur foyer (transition-energetique.gouv.mc).

Le Pacte National est constitué d'une charte d'engagement simple et lisible (**Je m'engage !**), qui fédère les acteurs et pose les 3 grands thèmes d'action de la transition énergétique, et de plans d'actions sectoriels (**Je participe !**).

10 catégories d'acteurs ont été déterminées à ce jour, pour lesquelles un plan d'actions annuel a été développé. Des plans d'actions pour d'autres secteurs sont déjà à l'étude.

Un accompagnement adapté aux spécificités des adhérents (entreprises et particuliers) sera proposé pour le suivi des actions.